

Grilles minima championnats du monde Paris 2023

Les qualifications pour les championnats du monde de Paris 2023 se feront sur les grilles établies ci-dessous et un nombre maximum de 3 participants à qualifier est fixé par épreuve.

Pour rappel, les performances qualificatives aux championnats du monde seront à réaliser dans toutes les compétitions éligibles IPC (en France ou à l'étranger).

Hommes toutes catégories :

Dans les épreuves non paralympiques et dans les épreuves où la concurrence internationale est inférieure à 8 athlètes, seuls les athlètes ayant réalisé les minima A seront sélectionnables.

* = Épreuve qui n'est pas aux Jeux Paralympiques 2024

** = Nouvelle épreuve aux Jeux Paralympiques

	Event	ELIGIBLE CLASSE	A	B
1*	Men's 100 m RR3	RR2, RR3	0:19.96	x
2	Men's 100 m T11	T11	0:11.35	0:11.60
3	Men's 100 m T12	T12	0:11.00	0:11.25
4	Men's 100 m T13	T13	0:10.90	0:11.14
5*	Men's 100 m T33	T33	0:23.29	x
6	Men's 100 m T34	T34	0:15.87	0:16.86
7	Men's 100 m T35	T35	0:13.16	0:13.93
8	Men's 100 m T36	T36	0:12.35	0:12.58
9	Men's 100 m T37	T37	0:11.53	0:12.05
10	Men's 100 m T38	T38	0:11.63	0:11.70
11**	Men's 100 m T44	T44	12.10	12.40
12	Men's 100 m T47	T45, T46, T47	0:10.94	0:11.05
13	Men's 100 m T51	T51	0:23.23	0:27.56
14	Men's 100 m T52	T52	0:17.88	0:18.14
15	Men's 100 m T53	T53	0:15.17	0:15.34
16	Men's 100 m T54	T54	0:14.16	0:14.18
17	Men's 100 m T63	T42, T63	0:12.65	0:13.39
18	Men's 100 m T64	T62, T64	0:11.09	0:11.37
19	Men's 200 m T35	T35	0:27.72	0:29.28
20	Men's 200 m T37	T37	0:23.29	0:24.48

21	Men's 200 m T51	T51	0:44.44	0:56.14
22	Men's 200 m T64	T64	0:23.37	0:23.80
23	Men's 400 m T11	T11	0:52.82	0:54.48
24	Men's 400 m T12	T12	0:50.49	0:51.87
25	Men's 400 m T13	T13	0:49.80	0:50.13
26	Men's 400 m T20	T20	0:48.84	0:49.90
27*	Men's 400 m T34	T34	0:54.01	x
28	Men's 400 m T36	T36	0:58.63	1:00.74
29	Men's 400 m T37	T37	0:54.72	0:56.65
30	Men's 400 m T38	T38	0:53.70	0:54.77
31	Men's 400 m T47	T45, T46, T47	0:49.86	0:50.50
32	Men's 400 m T52	T51, T52	1:02.17	1:04.96
33	Men's 400 m T53	T53	0:49.61	0:52.13
34	Men's 400 m T54	T54	0:46.84	0:47.34
35	Men's 400 m T62	T62	0:55.00	0:57.00
36	Men's 800 m T34	T33, T34	1:45.68	1:51.80
37	Men's 800 m T53	T53	1:40.08	1:41.42
38	Men's 800 m T54	T54	1:32.42	1:34.33
39	Men's 1500 m T11	T11	4:15.39	4:19.49
40	Men's 1500 m T13	T12, T13	3:55.66	3:59.99
41	Men's 1500 m T20	T20	3:57.31	3:58.43
42	Men's 1500 m T38	T37, T38	4:07.97	4:15.13
43	Men's 1500 m T46	T45, T46	4:00.16	4:05.63
44*	Men's 1500 m T52	T51, T52	4:19.12	x
45	Men's 1500 m T54	T53, T54	2:52.69	2:53.84
46	Men's 5000 m T11	T11	15:59.62	16:27.24
47	Men's 5000 m T13	T12, T13	15:00.91	15:12.37
48	Men's 5000 m T54	T53, T54	10:02.21	10:15.46
49	Men's Long Jump T11	T11	5,78	5,58
50	Men's Long Jump T12	T12	6,49	6,27
51	Men's Long Jump T13	T13	6,48	6,27
52	Men's Long Jump T20	T20	6,72	6,47
53	Men's Long Jump T36	T36	5,48	4,83
54	Men's Long Jump T37	T37	5,96	5,55

55	Men's Long Jump T38	T38	6,19	5,94
56	Men's Long Jump T47	T45, T46, T47	6,89	6,56
57	Men's Long Jump T63	T42, T61, T63	5,95	5,5
58	Men's Long Jump T64	T44, T62, T64	6,69	6,38
59	Men's High Jump T47	T45, T46, T47	1,92	1,87
60	Men's High Jump T63	T42, T63	1,78	1,70
61	Men's High Jump T64	T44, T64	1,90	1,80
62	Men's Club Throw F32	F31, F32	32,66	30,75
63	Men's Club Throw F51	F51	30,85	27,47
64	Men's Discus Throw F11	F11	35,86	34,62
65	Men's Discus Throw F37	F37	46,09	44,2
66	Men's Discus Throw F52	F51, F52	16,58	13,02
67	Men's Discus Throw F56	F54, F55, F56	37,8	35,47
68	Men's Discus Throw F64	F43, F44, F62, F64	51,35	47,68
69	Men's Javelin F13	F12, F13	56,04	49,67
70	Men's Javelin F34	F33, F34	31,43	27,42
71	Men's Javelin F38	F38	45,11	39,75
72	Men's Javelin F41	F40, F41	36,31	30,6
73	Men's Javelin F46	F45, F46	58,76	51,11
74	Men's Javelin F54	F53, F54	28,87	23,8
75	Men's Javelin F57	F56, F57	41,74	40,44
76	Men's Javelin F64	F42, F43, F44, F61, F62, F63, F64	57,09	52,57
77	Men's Shot Put F11	F11	12,94	12,21
78	Men's Shot Put F12	F12	13,44	12,87
79	Men's Shot Put F20	F20	14,44	13,49
80	Men's Shot Put F32	F32	9,27	8,06
81	Men's Shot Put F33	F33	10,39	8,61
82	Men's Shot Put F34	F34	10,86	9,66
83	Men's Shot Put F35	F35	13,42	11,39
84	Men's Shot Put F36	F36	14,1	12,3
85	Men's Shot Put F37	F37	13,72	12,88
86*	Men's Shot Put F38	F38	11,72	x
87	Men's Shot Put F40	F40	9,92	8,12

88	Men's Shot Put F41	F41	9,86	9,43
89	Men's Shot Put F46	F45, F46	15,22	14,58
90	Men's Shot Put F53	F53,	7,68	7,24
91	Men's Shot Put F55	F54, F55	11,03	10,39
92	Men's Shot Put F57	F56, F57	13,79	12,95
93	Men's Shot Put F63	F42, F61, F63	13,42	11,34

Femmes toutes catégories :

Dans les épreuves non paralympiques et dans les épreuves où la concurrence internationale est inférieure à 8 athlètes, seules les athlètes ayant réalisé les minima A seront sélectionnables.

* = Épreuve qui n'est pas aux jeux paralympiques 2024

** = Nouvelle épreuve aux Jeux Paralympiques

	Event	ELIGIBLE CLASSE	A	B
1*	Women's 100 m RR3	RR2, RR3	0:20.76	x
2	Women's 100 m T11	T11	0:12.82	0:13.40
3	Women's 100 m T12	T12	0:12.57	0:12.71
4	Women's 100 m T13	T13	0:12.33	0:12.65
5*	Women's 100 m T33	T33	0 :28 :00	x
6	Women's 100 m T34	T34	0:19.69	0:21.07
7	Women's 100 m T35	T35	0:15.68	0:17.42
8	Women's 100 m T36	T36	0:14.80	0:15.41
9	Women's 100 m T37	T37	0:13.91	0:14.44
10	Women's 100 m T38	T38	0:13.14	0:13.67
11	Women's 100 m T47	T45, T46, T47	0:12.58	0:12.80
12	Women's 100 m T53	T53	0:17.35	0:18.57
13	Women's 100 m T54	T54	0:16.71	0:16.97
14	Women's 100 m T63	T42, T63	0:15.97	0:16.66
15	Women's 100 m T64	T44, T62, T64	0:13.07	0:13.56
16	Women's 200 m T11	T11	0:26.02	0:27.33
17	Women's 200 m T12	T12	0:25.86	0:26.61
18*	Women's 200 m T13	T13	0:28.09	x
19	Women's 200 m T35	T35	0:33.13	0:36.12
20	Women's 200 m T36	T36	0:31.17	0:32.91

21	Women's 200 m T37	T37	0:29.26	0:30.28
22*	Women's 200 m T38	T38	0:29.23	x
23	Women's 200 m T47	T45, T46, T47	0:26.06	0:26.71
24	Women's 200 m T64	T44, T64	0:27.77	0:29.97
25	Women's 400 m T11	T11	1:01.01	1:03.89
26	Women's 400 m T12	T12	1:00.43	1:03.70
27	Women's 400 m T13	T13	0:57.89	0:59.09
28	Women's 400 m T20	T20	0:59.99	1:02.05
29	Women's 400 m T37	T37	1:08.60	1:15.16
30	Women's 400 m T38	T38	1:02.68	1:07.59
31	Women's 400 m T47	T45, T46, T47	1:00.04	1:02.30
32	Women's 400 m T53	T53	0:58.04	1:04.43

33	Women's 400 m T54	T54	0:55.99	0:56.31
34	Women's 800 m T34	T33, T34	2:27.60	2:46.64
35	Women's 800 m T53	T53	1:52.22	2:31.17
36	Women's 800 m T54	T54	1:50.40	1:52.24
37	Women's 1500 m T11	T11	5:09.99	5:29.64
38	Women's 1500 m T13	T12, T13	4:41.62	4:52.01
39	Women's 1500 m T20	T20	4:54.87	5:10.99
40	Women's 1500 m T54	T53.T54	3:19.77	3:26.27
41	Women's 5000 m T54	T53.T54	11:18.02	12:03.33
42	Women's Long Jump T11	T11	4,54	4,19
43	Women's Long Jump T12	T12	4,91	4,46
44	Women's Long Jump T20	T20	5,26	5,05
45	Women's Long Jump T37	T37	4,14	4,06
46	Women's Long Jump T38	T38	4,3	3,99
47	Women's Long Jump T47	T45, T46, T47	5,32	5,25
48	Women's Long Jump T63	T42, T61, T63	4,23	3,82
49	Women's Long Jump T64	T44, T62, T64	5,21	4,29
50	Women's Club Throw F32	F31, F32	20,1	18,54
51*	Women's Club Throw F51	F51	18,01	x
52	Women's Discus Throw F11	F11	32,49	29,25
53	Women's Discus Throw F38	F37, F38	30	25,02
54	Women's Discus Throw F41	F40, F41	26,06	24,19

55	Women's Discus Throw F53	F51, F52, F53	11,67	9,05
56	Women's Discus Throw F55	F54, F55	20,8	18,84
57	Women's Discus Throw F57	F56, F57	28,7	26,13
58	Women's Discus Throw F64	F43, F44, F62, F64	32,88	29,61
59	Women's Javelin F13	F12, F13	31,55	26,84
60	Women's Javelin F34	F33, F34	14,78	12,72
61	Women's Javelin F46	F45, F46	34,89	33,79
62	Women's Javelin F54	F53, F54	13,67	9,41
63	Women's Javelin F56	F55, F56	18,41	14,64
64	Women's Shot Put F12	F11, F12	11,84	10,31
65	Women's Shot Put F20	F20	13,26	12,19
66	Women's Shot Put F32	F32	5,52	4,62

67	Women's Shot Put F33	F33	5,9	4,66
68	Women's Shot Put F34	F34	7,02	6,6
69	Women's Shot Put F35	F35	6,65	4,67
70*	Women's Shot Put F36	F36	7,76	x
71	Women's Shot Put F37	F37	9,3	8,76
72	Women's Shot Put F40	F40	7,41	5,74
73	Women's Shot Put F41	F41	8,3	7,88
74**	Women's Shot Put F46	F45 F46	9,59	8,71
75	Women's Shot Put F54	F54	6,56	
76	Women's Shot Put F57	F56, F57	9,38	8,43
77**	Women's Shot Put F64	F42, F43, F44, F62 F63, F64	9.14	8.00



PARA ATHLETISME CHAMPIONNATS du MONDE WPA 2023

Règles de sélection
Édition 2023

SOMMAIRE

Page 3	Avant-propos
Pages 4-7	Les critères généraux
Page 8 et 9	Les critères de performance / championnats du monde WPA 2023
Page 10	Perspectives de sélection mondiaux 2024 et Jeux Paralympiques 2024
Page 11	Echéancier

AVANT-PROPOS.

La saison sportive 2023 est une étape déterminante pour le para athlétisme, à l'instar d'autres disciplines sportives, dans la perspective des Jeux Paralympiques 2024 : étape déterminante pour les sportives et sportifs à titre individuel mais également sur un plan « collectif » dans la quête des quotas paralympiques.

La saison internationale 2022 toute particulière avec le report des mondiaux début 2024, la tenue des championnats du monde 2023 sur le territoire national à Paris, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 sont autant d'éléments contextuels qui ont été analysés et pris en compte pour répondre à ce double enjeu, les intérêts individuels des athlètes et les intérêts du Collectif France.

Sur ce circuit International WPA 2023, les championnats du monde WPA 2023 sont la compétition de référence identifiée par la fédération.

Comme pour toute compétition de référence, les sélections s'appuient sur des critères généraux à respecter, des pré requis sportifs et des critères de performance à réaliser pour valider définitivement toute sélection en équipe de France.

CHEMIN DE SÉLECTION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

La Fédération Française Handisport (F.F.H.), par décision du comité directeur du 27 novembre 2020, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions de référence à une commission fédérale de sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.) pour cette échéance

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 4 octobre 2020 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- **Rudi VAN DEN ABBEELE** Vice-Président ou son représentant ;
- **Grégory SAINT GENIES** Directeur Technique National ou son représentant ;
- **Norbert KRANTZ** Manager Haute-Performance des Sports d'Eté ou son représentant.

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 27 novembre 2020, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F.H.

En confiant la sélection à une Commission fédérale de sélection, la F.F.H. poursuit l'objectif que ses représentants soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille et de concourir à l'obtention de points déterminants dans la quête des quotas paralympiques pour l'échéance Paris 2024.

En conséquence, les résultats obtenus aux *compétitions de sélection* ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux étapes des circuits internationaux reconnus WPA.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

La Commission fédérale de sélection a, enfin, pour objet d'étudier l'opportunité de toute demande d'invitation, tout en prenant en compte l'impact sur le développement de la discipline et/ou le potentiel de l'athlète concerné à l'horizon Los Angeles 2028.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA SÉLECTION HANDISPORT

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue du Circuit International de Para athlétisme 2023 est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par WPA consultables sur le site internet en suivant les liens ci-après :

<https://www.paralympic.org/athletics/rankings> (Minimum Entry Standard Rankings = liste Officielle WPA sur les 2 ans passés sur la période du 1^{er} Janvier 2022 au 28 MAI 2023).

Le respect des règles de qualification édictées par WPA est un prérequis pour prétendre à la sélection, de sorte qu'il est un préalable nécessaire mais insuffisant à lui seul pour être sélectionné sur les différentes étapes du Circuit International WPA 2023.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

La Fédération Française Handisport proposera une liste de sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La Fédération Française Handisport se projette sur une équipe de France de para athlétisme tournée vers la performance dans une dynamique d'équipe, composée d'individualités fortes et de sportifs aux ambitions réalistes et en progression, sur la base de critères spécifiques de sélection consultables ci-après.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale compétitive à jour et disposer d'un certificat médical pour la saison sportive en cours.
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de WPS et l'ICSD
- Répondre aux critères internationaux de WPA, administratifs et de classification ;
- Etre à jour du suivi médical réglementaire en lien avec la réglementation en vigueur.
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants.
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales en provenance du siège fédéral ;
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du comité d'organisation.
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) Membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportement inadapté fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance disciplinaire fédérale concernée.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions imposés par la commission fédérale de la discipline et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'entraîneur du Collectif « France » et le manager de la performance dans une perspective de succès sur les circuits Internationaux WPA en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi et avoir signé la convention d'engagements réciproques F.F. Handisport/Sportif(ve)s membres des collectifs nationaux.
- Toute situation particulière d'un(e) athlète par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

A NOTER la mention complémentaire adoptée par le comité directeur du 20/10/2022 :

« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.

Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »



A NOTER

Dans l'intérêt du collectif France sur l'échéance paralympique 2024, toute sélection engendrera une réflexion sur les épreuves sportives ouvertes dans la catégorie concernée, dans l'intérêt de la sportive et du sportif, dans l'intérêt de l'équipe de France.

Néanmoins, La F.F.H. se réserve la possibilité de refuser un ou plusieurs quota(s) dans des catégories dans lesquelles le niveau sportif français apparaît insuffisant par rapport à la concurrence internationale, plus particulièrement sur les compétitions de référence.

A ce titre, la saisine des quotas proposés sera systématiquement discutée eu égard à la capacité des sportif(ve)s français(es) concerné(e)s à disputer les podiums du circuit international de para athlétisme 2023 dans un maximum de catégories, dans la limite de 3 athlètes hommes et de 3 athlètes femmes au maximum par catégorie de handicap et par épreuve.

Définitions

Sélectionné : dans les présentes modalités de sélection, s'entend d'un athlète sélectionnable dont la sélection a été arrêtée officiellement par le DTN après consultation du comité de sélection.

Sélectionnable : dans les présentes modalités de sélection, s'entend d'un athlète qui a réalisé le niveau de performance requis ou le classement exigé afin d'être proposé au comité de sélection et pouvoir prétendre à une sélection.

L'athlète se doit d'être licencié compétition athlétisme FFH (international) lors de la réalisation du niveau de performance. A défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

LES CRITERES d'AIDE à la DECISION

Pré requis

Seront sélectionnables les athlètes ayant réalisé le niveau de performance demandé par World Para Athletics dans le respect des conditions suivantes :

- Dans des conditions régulières attestées par le juge arbitre (notamment vitesse du vent $\leq 2\text{m/s}$)
=> pour toutes les épreuves conduisant à homologation (courses et sauts horizontaux)
- **Lors d'une épreuve « labellisée World Para Athletics » en France ou à l'étranger entre le 1^{er} janvier 2022 et le 28 mai 2023.** Sur le territoire national, les épreuves concernées sont en 2023 : Les championnats de France, les meetings de Maisons-Alfort, Montgeron, Talence et Nouméa.
- Il est précisé que le niveau de performance s'entend des performances réalisées dans le respect de la **réglementation sportive FFH et World Para Athletics applicable aux différentes catégories de handicap masculins et féminins.**
- Tous les athlètes sélectionnables devront **être à jour de leur suivi médical réglementaire** à la date de l'épreuve **des championnats de France Open qui se tiendront à Saint-Etienne du 9 au 10 juin 2023.**

A noter :

- ⇒ Ces championnats de France Open seront hors date de qualification. Par conséquent, le niveau de performance requis devra être réalisé avant cette date pour pouvoir être sélectionnable.
- ⇒ Les championnats de France Open restent une compétition majeure et la participation à celle-ci est obligatoire sauf exceptions prévues dans les présentes modalités.
- ⇒ Les résultats et la manière dont ils ont été obtenus seront particulièrement observés afin de déterminer la sélection.
- ⇒ Chaque athlète pourra participer, dans la spécialité pour laquelle il prétend être sélectionné aux championnats du monde de Paris, ou dans toute autre discipline afin de montrer son état de forme. Si celle-ci n'est pas disputée lors des championnats de France Open, il devra avoir pris part à l'épreuve de substitution demandée par le manager de la performance, et validée par le DTN.

Les Critères de Performance

Pour toutes les épreuves inscrites au programme des Jeux Paralympiques sur un format paralympique, seront proposés à la sélection, sous réserve du respect des critères définis ci-dessus, les sportives et sportives ayant réalisé :

Critère 1 : Seront présélectionnés les sportives et sportifs ayant réalisé lors d'une compétition de sélection en 2023, sur une épreuve ouverte aux championnats du monde W.P.A. 2023, une performance de la grille des minima A correspondant au Top 8 de la World Ranking 2021 (cf. grille consultable en suivant le lien ci-après) :

[2023_01_22 World Para Athletics Online Rankings.pdf](#)

Critère 2 : Seront proposés à la sélection les sportives et sportifs ayant réalisé lors d'une compétition de sélection en 2023, sur une épreuve ouverte aux championnats du monde W.P.A. 2023, une performance de la grille des minima B correspondant au Top 12 de la World Ranking 2021 (cf grille consultable en suivant le lien ci-après) :

[2023_01_22 World Para Athletics Online Rankings.pdf](#)

Pour ces sportives et sportifs, la structuration d'entraînement, la progression sur la saison, le potentiel finaliste seront des indicateurs complémentaires à la performance réalisée pour la prise de décision de sélection.

A NOTER : Les relais sont considérés comme des épreuves individuelles et leur sélection suit les mêmes règles. Pour rappel les athlètes ne peuvent être sélectionnés dans le collectif que s'ils le sont également à titre individuel.

En cas de sélection d'un relais, le DTN sélectionnera les 8 athlètes qui formeront le meilleur collectif.

Sur chacune de ces épreuves, la commission fédérale de sélection se réserve le droit d'étudier des profils supplémentaires de sportives et sportifs et d'allouer un nombre réduit de places complémentaires sur la base des éléments suivants, par ordre de priorité :

- 1- Profil Jeune à Potentiel Paralympique 2024 ou Los Angeles 2028
- 2- Profil de sportive ou sportif ayant fait plusieurs résultats probants en 2020, 2021 ou 2022 sur une épreuve individuelle inscrite au calendrier international
- 3- Profil de sportif en capacité de compléter la constitution d'un relais ayant déjà obtenu des résultats dans le TOP 5 mondial de l'épreuve inscrite au programme des Jeux.

PERSPECTIVES SELECTIONS

MONDIAUX 2024 et JEUX PARALYMPIQUES 2024

Sous réserve de quotas attribués à la nation, seront pré sélectionnés pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024 à l'issue des championnats du monde WPA Para Athlétisme 2023, les sportives et sportifs ayant obtenu les résultats suivants :

- En premier lieu : Les athlètes placés dans le Top 4 des épreuves individuelles inscrites au programme des Jeux Paralympiques de Paris 2024 ;
- En second lieu, sous réserve de quotas attribués à la nation, Les sportives et sportifs placé(e)s dans le Top 6 d'une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

A l'issue des mondiaux 2023, un chemin de sélection sera édité pour expliquer les modalités complémentaires de sélection aux mondiaux 2024.

ECHEANCIER

- Janvier 2023 : Mise en ligne chemin de sélection
- Comité de sélection : 28 mai 2023
- Publication de la sélection sur le site internet de la Fédération Française Handisport : 29/05/2023